

## Pour une politique d'innovation qui libère les énergies au service d'un nouveau modèle industriel



Amine Mounir Alaoui  
Président de la  
commission



Abdalah Deguig  
Rapporteur du  
thème

Ce rapport a été adopté à la majorité par l'Assemblée Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental, lors de sa 111ème session, tenue le 30 juin 2020.

Le rapport relève qu'au-delà de ses impacts sociaux et économiques, la crise sanitaire liée à la pandémie

de la Covid-19 est venue mettre à l'épreuve les capacités d'innovation et de résilience citoyenne, sanitaire et industrielle des différents pays.

A l'échelle nationale, la crise a révélé des atouts potentiels pour une trajectoire industrielle fondée sur l'innovation technologique.

Bien des efforts doivent être néanmoins consentis pour s'inscrire résolument dans cette dynamique pour que l'économie du Maroc, encore tributaires de matières brutes ou de produits à faible contenu technologique, puisse générer plus de valeur ajoutée nationale et d'emplois qualifiés.

### Recommandations du CESE

Le Conseil considère que la capacité d'innovation d'un pays exige aujourd'hui des écosystèmes appropriés ainsi que des processus collectifs dans lesquels de nombreux acteurs publics et privés, nationaux et régionaux, ainsi que les universités et les entreprises, doivent collaborer et jouer pleinement leur rôle.

C'est ainsi qu'il conviendrait, à un niveau stratégique, de favoriser le développement d'un environnement institutionnel, juridique et financier susceptible de soutenir l'innovation et d'augmenter significativement son impact. A cet égard, il est recommandé de :

- mettre en place un organe de gouvernance stratégique qui sera chargé de mettre en œuvre la stratégie nationale de l'innovation et allouer les fonds publics dédiés abondés par ceux apportés par les bailleurs nationaux ou internationaux, publics ou privés ;

- ❖ définir au niveau de chaque stratégie sectorielle, un volet recherche & développement et innovation ;
- ❖ promouvoir au niveau du système éducatif, d'une pédagogie adaptée à l'innovation tout en y intégrant des savoirs et des contenus répondant à cette finalité.

Sur le plan opérationnel, le CESE appelle à :

- ❖ mettre en place pour les start-ups marocaines, les conditions nécessaires à leur développement, pour en faire des entreprises viables et rentables notamment à travers notamment: l'adoption d'un cadre juridique qui tienne compte des spécificités de ce type d'entreprises ; l'utilisation de la commande publique comme levier de développement, la mise en place d'un cadre fiscal incitatif sous forme de crédit impôt-recherche-innovation et l'augmentation significative des fonds dédiés aux start-ups et aux entreprises innovantes;
- ❖ repenser en profondeur le cadre relationnel entre les universités et les entreprises dans le sens de promouvoir une approche gagnant-gagnant portée par des modes opératoires simplifiés et efficaces, en veillant notamment, à prévoir des dispositions adaptées sur la propriété intellectuelle, à concevoir et instituer une procédure qui facilite la mobilité des personnels entre université et entreprise et enfin à autoriser les entreprises qui le désirent à financer des bourses doctorales ;
- ❖ faire évoluer le statut de l'université publique et lui conférer une autonomie effective, favorisant la recherche et l'innovation. Il convient pour cela de simplifier les procédures de gestion des fonds issus des contrats de R&D pour augmenter l'agilité des équipes de recherche impliqués et de lever les limites imposées liés notamment à l'âge, à la nationalité entre autres aspects qui empêchent le recours aux profils ayant des compétences avérées.